



Résumé du document GEF/C.31/9

**Plan d'activité pour les exercices 08-10
et budget de fonctionnement de l'exercice 08**

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.31/9 intitulé *Plan d'activité pour les exercices 08-10 et budget de fonctionnement de l'exercice 08*, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 08, qui s'établit à 15,868 millions de dollars, dont :

- a) 13,249 millions de dollars pour le Secrétariat du FEM;
- b) 1,989 million de dollars pour le STAP; et
- c) 0,380 million et 0,250 million de dollars au titre de deux initiatives spéciales, à savoir, respectivement, l'Examen des dépenses administratives des Agents d'exécution pour leurs activités liées au FEM et la Mise au point d'outils d'évaluation de l'impact du changement climatique sur les résultats des projets et la pérennité des acquis.

Le Conseil approuve le cadre de référence de l'Examen des dépenses administratives des Agents d'exécution pour leurs activités liées au FEM.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Jusqu'à maintenant, le plan d'activité et le budget de fonctionnement soumis à l'approbation du Conseil par le Secrétariat faisaient l'objet de deux documents distincts. Le plan d'activité informait le Conseil du degré de réalisation des objectifs généraux et des objectifs de résultat pour chaque période couverte par une reconstitution des ressources. Il prenait en compte les acquis des années précédentes, anticipait les défis pour les années à venir et décrivait les activités à conduire pour les relever. Par la présentation du budget de fonctionnement, il était demandé au Conseil d'autoriser les ressources nécessaires pour couvrir le coût prévu des travaux à mener au cours de l'exercice suivant. Pour mieux faire ressortir le lien entre les demandes de crédits et les orientations stratégiques et activités envisagées, le document GEF/C.31/9 présente à la fois le plan d'activité pour FEM-4 et le budget de fonctionnement pour le prochain exercice.

2. Les ressources de la Caisse du FEM ayant été reconstituées en août 2006, il s'agit maintenant de s'attacher à obtenir les résultats arrêtés d'un commun accord. Les priorités et les

activités pour les quatre années de FEM-4 (exercices 07-10) s'articulent sur les Recommandations pratiques pour cette période. Pour rattacher plus directement les interventions du FEM à ces recommandations, la directrice générale a élaboré un pacte de viabilité s'organisant autour de cinq pôles (stratégie, innovation, équité, accessibilité et ciblage), qu'elle a présenté au Conseil à sa réunion de décembre 2006. Ce pacte vise à renforcer les résultats des projets du FEM, en les portant à un autre niveau, et à faire de l'institution une force motrice du développement durable pour tous.

3. Le plan d'activité décrit l'état d'avancement des politiques en préparation, ou à préparer, pour a) appliquer les Recommandations pratiques pour FEM-4 ; et b) faire du FEM une institution davantage axée sur le pacte de viabilité en cinq points. Il s'appuie sur les réalisations non négligeables de l'exercice 07, à savoir a) la reconstitution à un niveau record des ressources de la Caisse ; b) l'organisation de la troisième Assemblée ; c) un volume de financement annuel encore jamais atteint ; d) la présentation au Conseil, pour examen et approbation, de stratégies révisées pour les domaines d'intervention, d'une politique sur les avantages comparatifs des Entités d'exécution, d'une révision du cycle de projet, et d'un mécanisme de gestion à objectifs de résultat ; et e) la mise en application des points clés du pacte de viabilité : élimination du budget de fonctionnement des Agent d'exécution, compensée par une augmentation de l'allocation pour frais de gestion des projets, inscription de nouvelles opérations au portefeuille de 2007 des projets en préparation, passage au financement du surcoût réel de la préparation des projets, révision des modalités de programmation des ressources du Programme de microfinancements, lancement d'un nouveau site web du FEM, et démarrage d'un processus de consultation directe avec les pays bénéficiaires.

4. Sur la base du plan d'activité, il est demandé d'inscrire 15,868 millions de dollars au budget de fonctionnement pour couvrir les activités et les produits du Secrétariat et du STAP pendant l'exercice 08. Un montant de 0,630 million de dollars est également demandé au titre des initiatives spéciales. Ce budget est inférieur de 0,841 million de dollars (5,3 %) au budget approuvé de l'exercice 07 (16,709 millions de dollars pour ces deux entités). Si les crédits demandés pour le Secrétariat et le STAP au titre de l'exercice 08 représentent une augmentation de 1,343 million de dollars, celle-ci est compensée par une diminution de 2,184 millions de dollars du montant sollicité pour les initiatives spéciales.

5. À compter de l'exercice 08, les Agent d'exécution recevront une allocation pour frais de gestion des projets du FEM qu'ils administrent. En outre, à partir de cet exercice, l'Administrateur de la Caisse présente également un budget distinct au titre des services qu'il fournit (GEF/C.31/13, *FY08 Budget for the Trustee*).

6. Si l'on inclut les budgets présentés séparément par le Bureau de l'évaluation et l'Administrateur de la Caisse, le montant total des crédits demandés pour l'exercice 08 est de 22,061 millions de dollars, initiatives spéciales comprises, soit 8,92 millions de dollars (29 %) de moins que le budget total approuvé de l'exercice 07 (30,981 millions de dollars). Pour l'essentiel, cette économie résulte de la décision du Conseil de ne plus doter les Agents d'exécution d'un budget de fonctionnement.